

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 NOVEMBRE 2010

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Régularisation foncière
de la parcelle AB 294 –
Carrefour du Bel Air**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 12 novembre 2010
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 19 novembre 2010
et qu'il est donc exécutoire.

Le 19 novembre 2010

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille dix, le 10 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 novembre deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADY, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BATISTELLI à Monsieur AUDURIER
Monsieur LEBRAY à Monsieur le Maire
Monsieur HAÏAT à Monsieur BAZIN D'ORO
Madame DE CASTRO COSTA à Madame de CIDRAC (à partir du dossier 10 F 09)
Madame BRUNEAU-LATOUCHE à Monsieur PÉRICARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur CHARREAU

*Madame DE CASTRO COSTA quitte la salle à 22h10, au cours de l'examen du dossier 10 F 09

*Mademoiselle DEMARIA-PESCE quitte la salle à 23h57, au cours de l'examen du dossier 10 F 11

N° DE DOSSIER : 10 F 02

OBJET : RÉGULARISATION FONCIÈRE DE LA PARCELLE AB 294 - CARREFOUR DU BEL AIR

RAPPORTEUR : Madame BOUTIN

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre du permis de construire PC n° 78 551 06 0016 délivré à la société KAUFMAN & BROAD pour l'opération sise 132 rue du Président Roosevelt, la Ville a sollicité la cession d'une portion de terrain située le long de la RN 184, actuellement engazonnée.

Suivant les prescriptions du permis de construire délivré, cette parcelle d'une superficie de 84 m² a été détachée de la parcelle initiale et cadastrée AB 294. Cette cession s'effectuera à l'euro symbolique.

La société KAUFMAN & BROAD demande aujourd'hui la régularisation foncière de cette cession.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la régularisation foncière du terrain sis 132 rue du Président Roosevelt en approuvant l'acquisition de la parcelle AB 294 d'une superficie de 84 m² au prix d'un euro.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

- PROCÈDE à la régularisation foncière du terrain sis 132 rue du Président Roosevelt en approuvant l'acquisition de la parcelle AB 294 d'une superficie de 84 m² au prix d'un euro,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maïrice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines